

**COMMUNE DE GRISOLLES****PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars, Nous, Serge CASTELLA, Maire de Grisolles, conformément à la loi, invitons les membres du Conseil Municipal à se réunir, à la mairie, le vingt-six mars deux mille vingt-quatre à vingt heures.

**Préambule :**

- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire.

**Points faisant l'objet d'une délibération :**

- Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) préalable au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

SÉANCE DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la commune de GRISOLLES s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge CASTELLA, Maire.

En exercice : 27Présents : 21Votants : 23

**Présents** : M BARRON Matthieu, Mmes BLANC Virginie, BOUE Josiane, BRICK-CIRACQ Virginie, MM CASADO Christophe, CASTELLA Serge, Mme COUREAU Josiane, M GARCIA Benjamin, Mme GUERRA Elodie, M GUILLEMOT Jérôme, Mme JENNI Laura, M LAGIEWKA Denis, Mme MARCHAND Catherine, MM MARTY Patrick, PENCHENAT Thierry, Mme PEZE Chantal, MM PITTON Jean-Louis, ROMA Jérôme, SABATIER Philippe, SUBERVILLE Christophe, Mme VIGNEAU Karine.

**Excusés** : MM CAZES Guy, ERNST Franck, SAPIN Geoffrey, SAULIERES Jonathan.

**Excusées mais représentées** : Mme ALVAREZ Cécile par Mme BRICK-CIRACQ Virginie, Mme UCAY Audrey par M CASTELLA Serge.

**Absent** :**Date de convocation** : 20 mars 2024

Madame VIGNEAU Karine a été nommée secrétaire de séance

**Préambule :**

- Compte rendu de la décision prise par M. le Maire.

La décision prise a été présentée aux membres du conseil municipal :

---

**Décision n°2024-03-005 : Acquisition d'un véhicule**

---

Le Maire de la Commune de Grisolles,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée du mandat un certain nombre d'attributions de cette assemblée,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-07-74 du 10 juillet 2020 portant délégation du Conseil municipal à M. Le Maire et les délibérations 2021-11-149 et 2022-01-006 la complétant,

Considérant que le véhicule de police municipale Dacia Sandero immatriculé AX-853-XX acheté en 2010 est hors service,

Considérant la nécessité de remplacer ce véhicule,

Considérant le véhicule d'occasion Dacia Duster de police municipale mis aux enchères sur le site Agorastore par la ville de GIVORS (69700) au prix de 9 000 € TTC,

Considérant que ce véhicule mis en service le 11/12/2017, avec 43 987 km, est tout équipé, (rampe lumineuse ...) et sérigraphié,

Considérant que les enchères se terminent le 22 mars 2024,

### **DECIDE**

**Article 1** : D'acquérir le véhicule d'occasion Dacia Duster police municipale, mis en circulation le 11/12/2017, mis aux enchères sur le site Agorastore par la ville de GIVORS (69700) au prix de 9 000 € TTC et dans la limite de 11 000 TTC,

**Article 2** : Les crédits afférents à cette dépense seront prévus au budget 2024 en section d'investissement- chapitre 21- article 21828 -fonction 11,

**Article 3** : Monsieur le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision,

**Article 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal, et un extrait sera publié de façon dématérialisée sur le site internet de la Mairie. Communication en sera également donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche,

**Article 5** : Ampliation sera adressée à Monsieur Le Préfet de Tarn-et-Garonne et au comptable public.

Fait à Grisolles, le 20 mars 2024

**M. Philippe SABATIER** souhaite savoir à quel carburant fonctionne le véhicule en question.

**M. le Maire** répond qu'il s'agit d'un véhicule Diesel et ajoute qu'il n'y a pas de véhicules électriques d'occasion correspondants et en neuf le prix est deux fois et demi plus élevé, ce qui budgétairement n'était pas envisageable.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

---

**Délibération n°2024-03-017** : Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) préalable au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

---

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République (ATR) » du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités de plus de 3500 habitants.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Toutefois, l'adoption obligatoire du référentiel M57 par les collectivités territoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2024 modifie ce délai : le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant l'examen du Budget (article L.5217-10-4 du CGCT).

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, a créé de nouvelles obligations en matière de transparence et de responsabilité financières des collectivités territoriales : désormais, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce rapport doit comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

- les orientations budgétaires portant sur l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ; sont précisées notamment les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, fiscalité, tarification et subventions)
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière de programmation d'investissement
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée.

Le rapport n'a aucun caractère décisionnel et il n'est pas prévu de formalisme particulier quant à sa présentation mais la tenue du débat au sein du conseil municipal doit néanmoins faire l'objet d'une délibération qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Monsieur le Maire procède à la présentation du Document d'Orientation budgétaire 2024

### **CONTEXTE NATIONAL**

**M. Philippe SABATIER** précise qu'en raison du déficit du budget national le Premier Ministre a annoncé que l'État allait réduire encore davantage les dotations attribuées aux Collectivités Territoriales.

**M. le Maire** répond que l'État a toujours procédé ainsi et a toujours réduit les dotations des Collectivités Territoriales pour réduire son propre déficit.

### **LOI DE FINANCES 2024**

**M. Philippe SABATIER** demande si l'extension de l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour raison de travaux est rétroactive.

**M. le Maire** précise qu'elle ne l'est pas et qu'en général aucune loi ne l'est.

### **LE CONTEXTE LOCAL**

**M. Matthieu BARRON** souhaite savoir quel est le taux d'absentéisme au sein des personnels de la collectivité car il est indiqué que celui-ci a connu une baisse de 31 % mais il n'est pas fait mention du taux lui-même suite de cette baisse.

**M. le Maire** indique qu'il est de l'ordre de 9 à 10 %. Il faut toutefois relever que ce n'est pas particulièrement représentatif car certains agents ont réintégré la collectivité et ont changé de statut dans la foulée. D'autres ont réintégré après des congés longue maladie. Quoi qu'il en soit dans ces 9 % il y a 2 cas de figure à prendre en compte, les cas de maladies longues durées générant des absences continues sur de très longues périodes, jusqu'à plusieurs années, qui alourdissent

considérablement ce taux d'absentéisme et qui n'est le fait que de quelques agents très peu nombreux, et ensuite les absences ponctuelles au fil de l'année d'autres agents pour des faits de maladies ordinaires notamment.

## **PARTIE II – RÉTROSPECTIVE 2023**

**M. Matthieu BARRON**, après la présentation faite par Monsieur le Maire de l'ensemble des résultats des Comptes administratifs 2023, demande à avoir à présent son analyse sur tous ces résultats pour éclairer les Conseillers qui, selon lui, n'ont pas dû bien tout comprendre.

**M. le Maire** répond qu'il ne délivre pas ici d'analyse mais un constat, il s'agit de la présentation brute des résultats et que l'analyse et la présentation de tous ces résultats est faite tout au long de la suite de la partie consacrée aux Comptes administratifs du ROB qui est justement en train d'être présenté aux Conseillers.

**M. Matthieu BARRON** insiste en demandant si ces résultats sont positifs ou négatifs.

**M. le Maire** indique que ça n'est jamais assez bien mais que, compte-tenu du contexte global, c'est loin d'être aussi mauvais que cela aurait pu.

**Mme Laura JENNI** souhaite savoir pour quelle raison le Budget Luché est déficitaire de 6 543 €.

**Mme la Directrice des Affaires Financières** précise que ce budget n'est pas déficitaire, il y a juste eu plus de dépenses cette année que de recettes en raison de la réalisation de multiples petits travaux d'entretien, mais le résultat global 2023 de ce Budget est excédentaire de 70 112 €, en raison de la reprise du résultat 2022. Il ne s'agit donc pas d'un déficit.

**M. Patrick MARTY** souligne que le solde de fonctionnement de la commune, de 350 896 €, bien qu'excédentaire est inférieur au montant du remboursement annuel du capital de la dette.

**Mme la Directrice des Affaires Financières** indique qu'il faut prendre en compte le résultat reporté de 2022, de 350 000 €, faisant un résultat 2023 de 700 896 €, ce qui est bel et bien supérieur au montant du remboursement annuel du capital de la dette.

**M. Patrick MARTY** répond que ce report 2022 ne sera pas reporté tous les ans. Au vu des investissements prévus dans le PPI, qui seront exposés plus tard dans la présentation, il se demande comment ceux-ci pourront être financés. Il ajoute que pour cette année la situation est correcte, c'est en revanche sur l'évolution pour les années à venir que la santé financière de la commune peut poser question et être source d'inquiétudes. Tant qu'il y a le résultat reporté ça passe, mais sans cela la situation ne sera plus tenable.

**M. le Maire** précise qu'il a tout à fait conscience de la situation et d'ailleurs les difficultés ont bien été exposées dès le début de la présentation de ce ROB. Il suffit de relever la baisse plus que sensible des dotations qui ne semble pas appelée à s'inverser dans les années à venir. Ce n'est certainement pas les recettes générées par les taxes foncières qui pourront rattraper toutes ces baisses de recettes. Même en augmentant de 20 % le taux de la TFPB cela n'y suffirait encore pas. Il faudra donc, et c'est ce qui va être présenté notamment pour le budget 2024 mais ce qu'il faudra poursuivre et accroître sur les exercices suivants, réduire les dépenses sur certains postes et se contenter d'augmentation très réduites sur d'autres. Il confirme donc que la situation est bel et bien prise en compte et qu'elle est connue et que tout est mis en œuvre pour y faire face, tout en maintenant un niveau de services suffisants pour la population. Il constate qu'il est assez aisé de tirer des conclusions parfois un peu hâtives à la seule analyse de chiffres et de courbes. Gérer la réalité et le quotidien d'une commune est une toute autre histoire, comme Monsieur

MARTY le sait très bien. La situation sera encore plus compliquée en 2025 et 2026 avec la nouvelle baisse annoncée des dotations de l'État en raison de son déficit. Il y aura une analyse faite sur l'ensemble des dépenses et un arbitrage devra être opéré pour déterminer si certains services doivent être supprimés et quels postes de dépenses devront être diminués pour pouvoir faire face. La commune ne pourra pas faire l'économie de cet arbitrage. Pour ce qui est de 2023, malgré le contexte, l'augmentation du coût de l'énergie, les augmentations que le Gouvernement a entériné au niveau de la rémunération des personnels, mais que la Collectivité seule doit assumer, notamment, nous sommes parvenus à maintenir un CA aux alentours de 90 % du BP. Les dépenses ont donc été maîtrisées au mieux des possibilités. Cette exécution à hauteur de 90 % des crédits votés dans le cadre du BP dénote de véritables efforts ayant été réalisés. Il en reste encore à faire, c'est en cours. Le premier des objectifs est vraiment de lutter contre le gaspillage, notamment énergétique.

**M. Matthieu BARRON** indique que la lumière du couloir de l'école maternelle est pourtant restée allumée tout un week-end récemment.

**M. le Maire** répond qu'il s'est agit d'un oubli intempestif, d'une erreur humaine ponctuelle. Il n'a pas pu être déterminé qui avait oublié d'éteindre cet éclairage.

**M. Matthieu BARRON** précise que c'est resté allumé tout le week-end.

**M. le Maire** confirme que cela a bien été le cas et que cela a dû être le vendredi soir qu'une personne a dû oublier d'éteindre la lumière en quittant le bâtiment.

**M. Matthieu BARRON** relève qu'il a été indiqué que l'on ne pourrait pas particulièrement agir sur les recettes, il faudra donc agir sur les dépenses.

**M. le Maire** répond que c'est exactement ce qu'il a indiqué en effet.

### **PARTIE II – E- LA DETTE**

**M. Matthieu BARRON** indique qu'en consommant les 1 million 100 restants du dernier emprunt contracté les ratios ici présentés vont encore plus explosés. Il demande à Monsieur le Maire si ce n'est pas préoccupant.

**M. le Maire** répond que ça ne l'est pas, que tout ceci a été anticipé et pris en considération lorsque l'emprunt a été contracté en décembre 2022.

**M. Patrick MARTY** ajoute que le remboursement du capital permet de se désendetter, dès lors, si l'on emprunte moins que le montant correspondant au remboursement du capital la commune se désendette et ce n'est par conséquent pas particulièrement alarmant en l'état.

**Mme Laura JENNY** souligne qu'elle ne comprend pas la formulation de la deuxième phrase située dans l'explication sur le Taux de désendettement.

**Mme la Directrice des Affaires Financières**, après relecture du paragraphe en question, indique qu'il manque en effet une phrase, ce qui explique que la deuxième phrase ne paraisse pas compréhensible. Elle précise que la phrase manquante sera ajoutée.

### **PARTIE III – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

**M. Matthieu BARRON** remarque qu'il est fait mention d'une pause sur les gros investissements pour 2024, or, il relève qu'il est prévu de réaliser 3,1 millions d'euros d'investissement alors qu'en 2023 il n'y en a eu que 2,5 millions. Cela représente une augmentation de 23 %, ce qui n'est donc pas cohérent avec l'annonce d'une pause.

**M. le Maire** précise qu'il s'agit d'une erreur de copier-coller depuis le document de l'an dernier. Cette mention de pause sera retirée du document 2024.

#### **PARTIE IV – LES PROSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2024 / LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**M. Matthieu BARRON** relève une baisse des dépenses d'énergie estimée pour 2024 à 22,34 %, en raison davantage de la baisse des prix que d'une baisse des consommations. Pourtant, dans la partie dédiée aux orientations budgétaires il est spécifié qu'il est prévu de diminuer très fortement les consommations. Il souhaite savoir quelles mesures sont prévues afin de parvenir à une baisse sensible des consommations comme annoncé.

**M. le Maire** répond qu'il s'agit de la mise en œuvre d'une isolation jointive, notamment au niveau des fenêtres et des portes dans une partie des bâtiments, de l'installation de commandes permettant la gestion automatique, centralisée et à distance des températures dans les bâtiments, ne pouvant plus être manipulé sur place par les usager au-delà d'un certain plafond de températures, de la systématisation de l'arrêt du chauffage ou au moins le passage en mode hors gel dans les bâtiments lorsqu'ils ne sont pas occupés, tels que l'école élémentaire durant les vacances scolaires ou l'espace socioculturel en dehors des périodes d'occupation. Au niveau de l'éclairage public l'essentiel de ce qui pouvait être fait l'a été. Il ne reste plus que les gros points que sont les stades, les écoles, l'espace socioculturel, la mairie à traiter. Ce n'est pour l'instant pas même sur les économies d'énergie qu'il faut travailler mais sur l'arrêt du gaspillage dans un premier temps. Actuellement, régulièrement les utilisateurs de la salle des fêtes n'éteignent pas le chauffage en quittant les lieux et la salle se retrouve chauffée à 23 degrés durant plusieurs jours sans aucune occupation, l'école élémentaire reste chauffée à 22 degrés durant toutes les vacances alors qu'il n'y a aucun public accueilli durant 15 jours. Ce ne sont là que des exemples parmi d'autres. C'est un travail de longue haleine pour faire changer les habitudes et sensibiliser tous les publics et pour pouvoir mettre en œuvre des dispositifs permettant de centraliser le pilotage.

**M. Matthieu BARRON** souhaite savoir si ce programme d'économie d'énergie sera présenté en commission et au cas où devant laquelle.

**M. le Maire** répond que pour l'instant cela n'est pas encore déterminé et que si cela devait l'être cela serait devant la commission Travaux. Ce sera le vice-président de celle-ci qui décidera s'il y a lieu d'organiser une présentation de cette opération.

**M. Philippe SABATIER** précise que quoi qu'il en soit toute économie d'énergie est bonne à prendre et il est indispensable de travailler dessus que les tarifs baissent ou non.

**Mme Laura JENNI** souhaite savoir si au niveau de l'éclairage public le changement pour un éclairage LED a généré des économies sensibles.

**M. le Maire** indique que les économies sont loin d'être significatives. Le remplacement ne coûte quasiment rien à la collectivité puisque les CEE permettent de prendre en charge le financement de l'achat des éclairages LED. Un test sera cependant réalisé dans un secteur donné où en plus du changement du mode d'éclairage pour des LED seront retirées les ballastes, puisqu'il semblerait que ce soit ce dispositif qui soit au final responsable des consommations importantes. La consommation sera comparée sur une période donnée avant et après ce changement afin de constater si le retrait des ballastes de tous les lampadaires se justifie et pourrait représenter un gain notable en termes de consommation.

**Mme Laura JENNI** signale qu'elle ne comprend dès lors pas à quoi correspondent les travaux d'éclairage public dont il est question au D- L'INVESTISSEMENT – 2) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT, pour 196 673 €.

**M. le Maire** répond qu'il s'agit de travaux ayant été réalisés sur les transformateurs du centre-ville et de la gare, ainsi que du remplacement de certains candélabres

électriques par des photovoltaïques, et également de changement de boules, ou encore d'enfouissement de réseaux. Ces travaux sont réalisés par le SDE.

**M. Matthieu BARRON** constate que cette année encore la commune va disposer d'une moins grande capacité d'investissement puisque les recettes augmentent moins que les dépenses et pourtant il est prévu que les investissements augmentent par rapport à l'année dernière.

**Mme Laura JENNI** s'interroge quant à la raison pour laquelle les dépenses relatives aux rémunérations des non titulaires ont doublé entre 2020 et 2023.

**M. le Maire** répond que c'est en raison de la reprise des personnels gérés par le CCAS par la Mairie en 2022.

**PARTIE IV – LES PROSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2024 / L'INVESTISSEMENT / PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)**

**M. Matthieu BARRON** révèle qu'il est extrêmement pessimiste quant à la capacité de la commune à mener à bien ce PPI. Comme les dépenses augmentent plus vite que les recettes la capacité d'investissement de la commune se réduit et pourtant il est prévu un accroissement des investissements au cours des prochaines années. Il se demande comment il sera possible de financer l'année prochaine les travaux du Centre de Loisirs et la construction d'un nouveau terrain de foot. En revanche, la restauration scolaire, qui avait été annoncée dans les orientations budgétaires n'apparaît pas dans ce PPI. Selon lui toutes ces dépenses d'investissement ne peuvent pas être supportées par la Commune et des choix devront être faits.

**M. le Maire** répond qu'il n'y a rien d'aberrant dans ce PPI. Concernant notamment le complexe sportif de Chapelitou, le montant inscrit dans le PPI l'a été dans le cas où l'OAP Bord de Canal soit finalisée. Alors, les 2 terrains de Clos de Millet disparaîtront, il faudra bien les remplacer. Les terrains de l'OAP seront vendus pour que l'aménagement soit réalisé. Cela représentera une recette non négligeable qui pourra servir à financer le coût de la création d'un nouveau terrain à Chapelitou venant en remplacement des 2 terrains de Clos de Millet. Il est toutefois à relever que la DETR octroyée pour le financement de ce projet a été perdue en 2021 suite à l'arrêt imposé à ce projet d'extension du complexe sportif. Si les travaux du complexe sportif de Chapelitou ont été inscrits pour 2025 ce n'est qu'à titre indicatif, car rien n'assure que les travaux soient réalisés dès cette année, il y a des chances que cela soit plus tard.

**M. SABATIER Philippe** dans la logique d'économies à réaliser relève que dans le PPI ici présenté il va y avoir beaucoup d'études. Plutôt que de lancer toutes les études en même temps qui vont coûter de grandes sommes à la collectivité il souhaiterait savoir s'il ne pourrait pas plutôt être envisagé de procéder différemment et de ne réaliser une nouvelle étude qu'une fois le projet découlant de l'étude précédente aura été finalisé.

**M. le Maire** indique qu'il n'y a que 3 études en cours, qui doivent être menées à bien. Lorsqu'il est évoqué les études on évoque aussi les études de Maîtrises d'œuvre qui ne peuvent pas être considérées de la même manière pour autant. Pour ce qui est des trois études en cours il s'agit des travaux de réfections des marches de l'église dont il est question depuis quelques temps, ainsi que la réalisation d'un Plan de référence urbain, indispensable en vue de la révision du SPR et pour permettre de densifier le cœur de la commune, puisque c'est une demande forte qui a été faite, et enfin celle relative à l'aménagement de l'OAP bord de Canal. Pour ce qui est des autres projets inscrits au PPI les études permettant d'aboutir à un Avant-Projet au moins Sommaire, voire Définitif, restent indispensables puisque les financeurs n'acceptent pas les demandes de financements sans ce type d'avant-projet. Il s'agit d'un passage obligé afin de prétendre à des financements publics, qui sont indispensables pour permettre la réalisation de grands projets d'investissement.

La plupart des études préliminaires nécessaires à la réalisation des projets inscrits dans le PPI, pour les plus gros projets, sont d'ailleurs déjà réalisées.

**PARTIE IV – LES PROSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2024 / TABLEAU BUDGET PREVISIONNEL 2024**

**M. SABATIER Philippe** relève que dans les « camemberts » présentant le budget d'investissement 2024 les recettes apparaissent nettement inférieures aux dépenses. Il souhaite savoir comment cela sera compensé.

**Mme la Directrice des Affaires Financières** répond que les montants précisés dans les diagrammes circulaires sous « Dépenses » et « Recettes » le sont hors restes à réaliser, comme clairement mentionné. Il convient donc d'ajouter le montant des restes à réaliser, lequel apparaît sous « Dépenses » et « Recettes », à celui apparaissant à l'intérieur du diagramme circulaire. Il suffit de procéder à une rapide addition. Les montants sont donc bien équilibrés. Il y a bien 3 117 463 € inscrits aussi bien en dépenses qu'en recettes. Il ne s'agit que d'une question de présentation.

La séance est levée à **22h16**.

**LE MAIRE,  
CASTELLA Serge**

**La secrétaire de séance,  
VIGNEAU Karine**